

Date de dépôt : 6 mai 2009

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Sécurité à Genève, la dérive !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 avril 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Nous apprenons ce jour par la presse locale que le Chef du département des Institutions a donné instruction de délocaliser la brigade anti-drogue de Genève, la « Task Force Drogue » à la brigade des cambriolages !

Source article de la Tribune de Genève du 17 mars 2009 :

« FEDELE MENDICINO |

L'explosion des cambriolages risque de faire la une du rapport annuel de la police genevoise début avril. Le mois dernier déjà, le site Swisster.ch annonçait que les cambriolages avaient augmenté d'environ 50% par rapport à l'an dernier.

Une tendance à la hausse qui se poursuit: hier, Patrick Pulh, porte-parole de la police genevoise, nous signalait 507 cambriolages depuis trois semaines: «Il y en avait 346 en 2008 à la même période.» Ce phénomène frappe de plein fouet Genève, mais aussi le canton de Vaud.

Depuis environ un an, ces vols, commis aussi bien dans les maisons que dans les appartements ou les entreprises, sont souvent le fait de ressortissants géorgiens. Leurs caractéristiques? Ils sont multirécidivistes, rapides et très mobiles. Spécialisés dans l'arrachage de serrures, ces voleurs, en quête d'asile ou en situation irrégulière, consomment souvent des drogues dures. Agissant souvent par groupe de deux ou trois, ils convoitent aussi bien des bijoux, de l'argent que du matériel informatique.

Il s'agit le plus souvent de petites mains travaillant pour de gros receleurs actifs hors de nos frontières, nous indiquait l'an dernier un enquêteur de la police judiciaire (PJ).

Colère syndicale

Les arrestations se multiplient, les renvois vers la Géorgie sont régulièrement effectués. Mais les cambriolages se poursuivent. Apparemment, la police semble dépassée par les événements. C'est pour cela, dit-elle, que la Task Force Drogue vient d'être affectée pour ces deux prochains mois à la brigade des cambriolages. Cette mesure, concernant une dizaine d'inspecteurs qui traquent habituellement les trafiquants de rue, est loin de faire l'unanimité. Contacté hier, Yann Glassey, président du syndicat de la PJ, estime que ce choix est en contradiction avec les demandes de la population et du monde politique: «Les dealers de rue empoisonnent la vie des gens aux Pâquis et aux Eaux-Vives. Cette nouvelle affectation a été décidée par la cheffe de la police et le responsable de la PJ, sans concertation avec l'état-major de la PJ.»

Il y a un an déjà, des forces de la Task Force Drogue avaient été déplacées en vue de la préparation de l'Eurofoot. Une mesure qui avait d'ailleurs déjà provoqué une levée de boucliers parmi le personnel de police. ?

Cette décision apparaît d'autant plus irresponsable que la Task Force Drogue réalise un travail hautement nécessaire à la sécurité des Genevois. En effet, depuis le début de l'année, cette unité de la police a saisi plus de 15 kilos de haschich, plusieurs centaines de grammes de cocaïne et surtout réalisé plus de 150 arrestations de dealers de stupéfiants !

Enlever à cette unité sa vocation première revient à donner aux trafiquants de stupéfiants un blanc-seing pour effectuer leur commerce de la mort dans les rues genevoises.

Tout citoyen s'étant promené dans les rues genevoises le soir, plus particulièrement au bord du lac, aura été abordé par des dealers de drogue. Cette situation n'est plus acceptable !

Nous savions déjà que le président du Département des institutions ne veut pas appliquer la loi pour les NEM (Non Entrée en Matière), dont une majorité s'adonne au trafic de stupéfiants, en ne les incarcérant pas (après qu'ils ont purgé leurs peines pour le trafic de drogue). En effet, la loi permet une détention administrative de 18 mois pour les sans-papiers! Le conseiller d'Etat n'applique pas la loi et les dealers, dès la sortie de prison (souvent moins d'une semaine), recommencent leurs commerces de la mort. Assez!

La présente IUE est doublée d'une motion traitant du problème évoqué dans le présent texte, traitant du problème de l'abri PC à l'école des Vollandes et du squatt des Roms à la rue Liotard.

Ma question est la suivante :

Suite au détournement de la Task Force Drogue de sa tâche première (la lutte contre les trafiquants), qui relève plus de l'irresponsabilité que d'un choix judicieux, qu'entend faire le Conseil d'Etat pour endiguer la vente de stupéfiants dans les rues de Genève?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

A fin 2008, la police a constaté une très forte recrudescence du nombre de cambriolages, essentiellement due à des organisations criminelles dont les structures dirigeantes se trouvent dans des pays de l'Est.

Le 16 février 2009, la direction de la police a mis sur pied une unité spéciale (« Task Force ») constituée d'enquêteurs de différentes brigades de la police judiciaire, pour endiguer cette nouvelle forme de crime organisé. L'opération a été nommée « TRESOR ».

Il est rapidement apparu que les effectifs de cette unité spéciale devaient être renforcés vu l'ampleur que prenait ce phénomène; il a donc été décidé que des unités de la « Task Force Drogue » (TFD) viendraient temporairement la renforcer.

Depuis la mi-mars 2009, deux unités de la TFD (sur un total de 11) sont rattachées de manière permanente à ce groupe. L'état-major dont dépendent ces deux unités spéciales se réunit 3 fois par semaine pour faire l'état des besoins. Ainsi, la TFD peut continuer à travailler dans le domaine d'activité qui lui est propre, soit la lutte contre le trafic de stupéfiants de rue et ne venir en appui que de manière occasionnelle au groupe « TRESOR ».

A ce jour, hormis les deux unités mentionnées ci-dessus, la TFD n'a consacré que quelques dizaines d'heures en appui opérationnel au groupe « TRESOR ». La lutte contre le trafic de stupéfiants de rue n'en est donc que très peu affectée, étant rappelé que d'autres forces de police s'y consacrent également, telle que la brigade de sécurité publique.

L'activité de l'unité spéciale « TRESOR » est temporaire et la direction de la police reconduit cette formule mensuellement. A l'heure actuelle, sa dissolution est prévue pour la fin mai 2009. A partir du 1^{er} juin, la brigade des

cambriolages de la police judiciaire devrait reprendre complètement à son compte la suite de cette opération.

Le Conseil d'Etat rappelle que la police est conduite par des professionnels qui se doivent d'agir et de réagir en fonction des phénomènes criminogènes; la stratégie opérationnelle policière est de leur ressort exclusif et ils sont les mieux à même d'apprécier comment il convient d'engager les forces dont ils disposent pour assurer la sécurité publique de manière optimale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER